



Rapport spécial de l'activité des services de l'Etat à Saint-Martin

Année 2012



Article L06321-33
du Code Général des Collectivités Territoriales

« Chaque année, le représentant de l'Etat informe le conseil territorial, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'Etat à Saint-Martin. Ce rapport spécial donne lieu, éventuellement, à un débat en présence du représentant de l'Etat. »

AVANT-PROPOS



En application de l'article L06321-33 du code général des collectivités territoriales, l'Etat transmet le bilan de ses activités, réalisé par ses différents services au cours de l'année 2012 sous l'autorité de la Préfète de Région Guadeloupe, Représentante de l'Etat à Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Marcelle Pierrot, et sous la conduite du préfet délégué.

Ce rapport est un document qui vous sera utile, puisqu'il a vocation à ouvrir, faire connaître et faire reconnaître, je l'espère, les missions de l'Etat sur ce territoire si particulier et si attachant. L'Etat est parfois décrié, car il est souvent méconnu. Ce rapport a pour ambition de poursuivre l'effort d'ouverture et de rapprochement de l'Administration et du citoyen. Il a également, notamment, pour objectif de démontrer que l'Etat agit utilement et de manière concrète, comme c'est son devoir de le faire.

Cependant, les attentes des citoyens et des élus à l'égard de l'Etat sont légitimes et cela nous rappelle que l'exemplarité, la loyauté, l'engagement et la rigueur doivent constituer la

force des personnes qui le représentent à tous les niveaux.

A ce titre, je tenais à remercier l'ensemble des agents des services de l'Etat et leur témoigner toute ma fierté de les accompagner.

Je tiens également à remercier pour leur engagement l'ensemble des partenaires publics, du monde associatif, du monde de l'économie, du social, de l'écologie... toutes celles et ceux qui soutiennent l'action de l'Etat, qui croient en ce qui nous mobilise quotidiennement : l'intérêt général, le sens du service public et la protection des plus vulnérables.

Ce document n'a pas pour vocation d'être exhaustif, même si nous avons souhaité embrasser l'ensemble du spectre d'action de l'Etat. Il expose les principaux axes de travail et offre, vous le verrez, un panorama assez large de nos interventions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Philippe Chopin

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS..... | 3 |
| PROTEGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET HUMAINS, LUTTER CONTRE LES DELINQUANCES | 7 |
| I/ La prévention des risques et la gestion de crise..... | 7 |
| II/ La maîtrise de la délinquance..... | 9 |
| III/ La lutte contre l'insécurité routière..... | 11 |
| IV/ Les actions en matière de police des étrangers..... | 11 |
| V/ Les contrôles des pratiques anticoncurrentielles et la lutte contre la fraude..... | 12 |
| GARANTIR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE..... | 14 |
| I - Les contrôles de légalité et budgétaire..... | 14 |
| II - L'activité d'émission de titres :..... | 15 |
| III - Les expulsions locatives..... | 15 |
| IV- Les activités réglementées..... | 16 |
| POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE | 17 |
| I - Les aides contractualisées de l'Etat et de l'Union européenne..... | 17 |
| II - Les dotations de fonctionnement et d'investissement de l'Etat :..... | 18 |
| III - La mission AFD et le protocole d'accompagnement financier..... | 18 |
| LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ. 20 | 20 |
| L'ACTION EN FAVEUR DE LA CULTURE À SAINT-MARTIN | 22 |
| Patrimoines..... | 22 |
| Arts plastiques..... | 22 |
| Education artistique et culturelle..... | 22 |
| PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA COHÉSION SOCIALE | 24 |
| La Politique de la ville et la vie associative..... | 24 |
| L'action en faveur de l'Emploi..... | 24 |
| L'Insertion professionnelle..... | 26 |
| L'action pour la formation professionnelle..... | 26 |
| Aides à la création d'entreprises..... | 26 |
| Services à la personne..... | 27 |
| LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ETAT..... | 29 |
| LES SERVICES DE L'ETAT DE L'ÉDUCATION ET DE LA SANTÉ..... | 31 |
| L'AVIATION CIVILE | 33 |

PROTEGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES NATURELS ET HUMAINS, LUTTER CONTRE LES DELINQUANCES

// La prévention des risques et la gestion de crise

L'État participe en permanence au recensement et à l'analyse préalable des risques et des conséquences des menaces afin de disposer d'**une culture partagée des aléas et des vulnérabilités** et il s'efforce au travers d'exercices périodiques, de plus ou moins grande ampleur, de mettre en place **une organisation opérationnelle permanente et unique de gestion des événements** pouvant toucher gravement la population. En 2012, les services de l'Etat ont participé à l'exercice zonal cyclonique ZEKLE.

En 2012, les services de sécurité civile ont dû faire face à deux événements majeurs :

- le **5 mai 2012**, un avion médicalisé de la société Transport Aériens Intercaraïbes (TAI) s'abîmait en mer au large de la Baie Orientale, après son décollage de l'aérodrome de l'Espérance à Grand-Case, causant la mort de 4 personnes ;
- le **7 août 2012**, deux bateaux en partance d'Anguilla prenaient la mer pour se rendre à Saint-Martin. À mi-chemin, l'un des deux bateaux, plus fragile prenait l'eau et coulait. **Les services dépêchés sur place réussissaient à porter secours aux occupants.**

Dans la perspective de la prévention des risques, la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a procédé à des réunions d'information auprès des deux collectivités afin de développer la notion de **culture de sécurité civile** ; chaque acteur devant s'approprier les missions relevant de sa compétence et les retranscrire dans son organisation interne au travers d'une planification déclinée.

En 2012, en matière de **contrôle des établissements recevant du public**, 24 commissions ont été organisées (8 établissements et 16 activités de plein air).

Saint-Martin est inclus dans le Plan Séisme Antilles ; à cet égard, tous les établissements scolaires ainsi que quelques établissements publics ont fait l'objet de pré diagnostics. Ceux-ci ont permis de classer la totalité des bâtiments d'enseignement selon leur degré de vulnérabilité au séisme.

Les résultats confirment que des travaux seront vraisemblablement à entreprendre sur plus de la moitié des bâtiments, avec des reconstructions complètes pour certains.

Les deux priorités issues du diagnostic sont les renforcements :

- de l'école primaire Simeonne TROTT (dossier demandé à la Collectivité)
- du lycée de Marigot (idem).

Dans le cadre de ces deux dossiers, l'Etat a financé la venue d'un spécialiste du CETE Méditerranée, qui a réalisé des diagnostics complémentaires ; transmis aux services de la collectivité, ils serviront de base technique pour les projets de renforcement de ces établissements.

L'aspect « houle cyclonique/tsunami », qui affecte essentiellement les zones côtières, doit également être géré au travers des autorisations d'urbanisme et de l'adaptation des mesures relatives aux constructions concomitantes.

Le risque inondation est quant à lui essentiellement abordé sous l'angle de la loi sur l'eau et des procédures afférentes. En effet, des risques importants sont aujourd'hui identifiés comme résultant directement de l'absence de prise en compte des problématiques liées à la gestion des eaux pluviales (défrichement, imperméabilisation...) dans les projets d'aménagement. Pour éviter la pérennisation de telles pratiques, source de forts risques pour la population et de coûts importants pour la collectivité en matière de construction d'infrastructures de rattrapage, l'Etat s'est engagé dans une politique volontariste d'application de la réglementation en vigueur et de contrôle de l'application opérationnelle des prescriptions ; les dossiers "loi sur l'eau" de la cité scolaire, Spring 1 et Spring 2, lotissement de Belleplaine ont notamment été traités



En matière de risques technologiques, les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) du territoire que sont : la carrière de Grand Case, le dépôt hydrocarbure de Gallisbay à Marigot et le dépôt munitions sur le site de la carrière de Grand Case, sont suivis par le Service Risques de la DEAL Guadeloupe qui a procédé à leur inspection.

La **mise à jour du plan ORSEC** dans sa partie générale, sera réalisée au premier semestre 2013. Ses déclinaisons feront l'objet de travaux spécifiques et plus particulièrement pour celle relative à la gestion des « Tsunami ».

Les phénomènes météorologiques

L'année 2012 a été marquée par les inondations et le passage des cyclones dans la zone. Le poste de commandement fixe a été activé le 22 août 2012 pour le passage de la tempête tropicale ISSAC.

Les algues sargasses

Après une arrivée massive en 2011, l'afflux des algues dans nos îles s'est poursuivie en 2012 et a nécessité la vigilance des services de l'État et l'intervention des collectivités, de juin à septembre, pour résorber l'accumulation successive sur nos plages.

III/ La maîtrise de la délinquance

La compagnie de gendarmerie de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy compte 105 gendarmes ; 89 à Saint-Martin (64 opérationnels et 25 personnels de soutien / logistique / fonctionnement / prévention délinquance). Elle bénéficie en permanence du renfort d'un escadron de gendarmes mobiles composé de 73 hommes.

Globalement, l'année 2012 se caractérise par l'évolution des principaux indicateurs dans les conditions suivantes :

- une **très forte diminution des homicides** (- 80 %) avec « seulement » 2 meurtres en 2012 contre 10 en 2011 (moyenne observée au cours des cinq dernières années). Ce chiffre s'inscrit dans le contexte national de recul de la violence mortelle

A Saint-Martin, les évolutions les plus remarquables sur l'année 2012 sont les suivantes :

- *importante baisse des homicides et tentatives d'homicides ;*
- *importante baisse des vols à la roulotte et des cambriolages ;*
- *quasi stabilité du volume de vols à main armée (VAMA) ;*
- *importante hausse des vols de voitures, et des vols avec violence (notamment les vols à l'arraché).*

puisque 2012 est l'année où le nombre d'homicides est le plus bas jamais atteint ;

- une **remarquable diminution des cambriolages (- 11,8 %)**, sachant que pour les seuls locaux d'habitation principale ou résidences secondaires, la baisse enregistrée est de - 24,5 %, avec 77 faits en moins ;
- une **quasi stabilité des vols à main armée (VAMA)**, avec 93 faits constatés en 2012 contre 91 l'année précédente ;
- une **hausse des délits d'atteintes aux biens (+ 3,0 %)** avec 64 faits supplémentaires (2185 faits contre 2121), et notamment des délits d'appropriation (+ 3,0 %) avec 62 vols supplémentaires. Ces hausses sont liées en grande partie à l'augmentation des vols avec violence sans arme (+ 23,4 %) et des vols liés à l'automobile et aux deux roues (+ 16,8 %) ;
- une **forte augmentation des atteintes aux personnes ou atteintes volontaires à l'intégrité physique (+ 5,5 %)**, soit 49 agressions en plus (948 faits contre 899).

Par ailleurs, d'autres indicateurs méritent également d'être observés plus en détail, à savoir :

- une **forte diminution des escroqueries et infractions économiques et financières (- 22,4 %)**, soit 52 faits en moins.
- une **forte augmentation des faits de violences intra-familiales (+ 24,2 %)** avec 40 faits supplémentaires.



S'agissant des I.R.A.S¹, et bien que cette proportion soit en baisse, il reste que 8,2 % des infractions constatées par les unités de la compagnie de gendarmerie le sont d'initiative.

Plusieurs conférences de presse ont été organisées avec le Procureur de la République.

III/ La lutte contre l'insécurité routière

Même si en 2012, le nombre d'accidents sur la route est en diminution, les nombres de morts et de blessés ont augmenté.

| Saint-Martin | faits constatés 2012 | | 2012/2011 |
|--------------|-------------------------|-----|-----------|
| Accidents | 36 | - 5 | ↘ - 12% |
| Tués | 5 | + 1 | ↗ +25% |
| Blessés | 52 | + 1 | ↗ +2% |

Les causes et caractéristiques de ces accidents sont constantes d'une année sur l'autre :

- implication de deux roues,
- présence d'alcool dans environ 1/3 des cas,
- défaut de maîtrise, refus de priorité et vitesse excessive dans la majorité des cas.

Même si les comportements routiers s'améliorent de manière significative, la lutte contre les infractions les plus accidentogènes et contre les vecteurs impropres à la circulation sera activement poursuivie, dans une double logique sécurité publique/sécurité routière. Pour cela, la gendarmerie a été dotée, par le biais de crédits PDASR² (10 000 €) de nouveaux moyens nécessaires pour que son action sur le terrain permette d'aboutir rapidement à des résultats encore plus significatifs. Elle a organisé des contrôles quotidiens grâce notamment à la Brigade motorisée et à l'appui des escadrons de Gendarmerie mobile.

IV/ Les actions en matière de police des étrangers

296 éloignements à la frontière ont été réalisés :

- 82 étrangers en situation irrégulière ont été placés en position de rétentionnaires au local de rétention administrative de Saint-Martin, dont :
 - 43 ont été éloignés directement par l'aéroport Princess Juliana ;
 - 39 ont été transférés au centre de rétention administrative Guadeloupe ;
- 214 étrangers ont été reconduits sur la partie hollandaise, où ils étaient en situation régulière.

En outre, le service de Police Aux Frontières de Saint-Martin a procédé au contrôle de 9 912 vols aériens à l'aéroport de Grand-Case, et au contrôle de 13 234 bateaux aux ports de Marigot et de Galisbay. Ces chiffres de trafic 2012 témoignent d'une grande stabilité par rapport à 2011.

Enfin, 23 personnes faisant l'objet de fiches de recherches ont été interceptées sur ces 3 points en 2012 (55 en 2011).

¹ Infractions Révélées par l'Activité des Services

² Plan d'Action Sécurité Routière

| | 2010 | 2011 | 2012 |
|--|------------|------------|------------|
| Nombre procédures Etrangers en Situation Irrégulière diligentées | 389 | 435 | 456 |
| Nombre d'éloignements réalisés | 307 | 335 | 296 |
| Non admissions prononcées | 63 | 62 | 39 |
| Nombre de procédures judiciaires soit : | 68 | 74 | 75 |
| - Trafic de migrants | 31 | 28 | 29 |
| - Emploi étrangers sans titre | 20 | 29 | 25 |
| - Porteurs de faux documents | 17 | 17 | 6 |
| - Travail dissimulé et divers | | | 15 |

Le Service des étrangers a été modernisé pour mieux recevoir le public et accueillir une nouvelle application informatique.

62 mémoires en défense ont été produits devant le tribunal administratif de Saint-Martin (dont 48 ont été produits au titre des étrangers) et les fonctionnaires de la préfecture se sont rendus aux audiences.

V/ Les contrôles des pratiques anticoncurrentielles et la lutte contre la fraude

Les missions réalisées par la DCCRF³ dans les Collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sous l'autorité du Préfet délégué auprès du représentant de l'Etat s'opèrent autour de trois axes :

1/ lutter contre les pratiques anticoncurrentielles : la coexistence de deux législations très différentes sur un même territoire géographique (Saint-Martin/Sint-Maarten) et l'absence de frontière tangible entre les deux parties de l'île favorisent le développement de pratiques illégales qui nuisent à la concurrence ;

2/ garantir la sécurité générale des produits manufacturés : contrôles effectués à la distribution sur les biens qui entrent et circulent en territoire français ;

3/ assurer la sécurité du consommateur et garantir la sécurité générale des produits alimentaires : contrôle des installations, équipements et matériels des établissements de distribution alimentaire et des établissements de restauration commerciale, des produits mis en vente et vendus.

A ces différents titres, les actions menées lors des contrôles concernent des sujets aussi variés que les règles de transparence et les relations inter-entreprises, les règles de qualification professionnelle, la protection économique des consommateurs, les relations avec leurs organisations, les règles de loyauté commerciale, la sécurité des consommateurs, des produits et des prestations de service, etc...

Les secteurs d'activité concernés par ces contrôles sont eux-mêmes très nombreux, et tous représentés à Saint-Martin :

- la restauration commerciale ;
- la boulangerie- pâtisserie ;
- la distribution alimentaire et celle des produits manufacturés ;
- les prestations de service ;
- les agences immobilières ;
- le règlement des litiges en relation avec les associations de consommateurs ;
- les actions collectives sur marché et le domaine public.

³ Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Au total, le bilan d'activités 2012 en matière de « contrôle DCCRF » fait état de 184 établissements visités, correspondant à 316 contrôles, et de 961 actions menées, dont notamment :

- 95 rappels de réglementation ;
- 10 mesures de police administrative ;
- 11 notifications d'information réglementaire ;
- et 8 retraits de produits.

| | Ets contrôlés | Contrôles | Actions |
|----------------------------|---------------|------------|------------|
| Restauration commerciale | 32 | 32 | 82 |
| Boulangerie-pâtisserie | 10 | 10 | 40 |
| Distribution alimentaire | 28 | 132 | 612 |
| Non alimentaires | 6 | 8 | 26 |
| Prestation de services | 14 | 14 | 40 |
| Agences immo | 6 | 6 | 6 |
| Prêt-à-porter | 36 | 42 | 78 |
| Règlements des litiges | 36 | 18 | 12 |
| Actions collectives/marché | 16 | 54 | 65 |
| TOTAL | 184 | 316 | 961 |

Souvent, ces opérations ont été menées avec l'appui de la gendarmerie nationale, parfois de la police territoriale, et également avec l'inspection du travail et les services vétérinaires.



GARANTIR LES LIBERTES PUBLIQUES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DEMOCRATIE

I - Les contrôles de légalité et budgétaire

En termes d'activité du contrôle de légalité, les données relatives à la collectivité de Saint-Martin sont les suivantes :

| Types d'actes | 2011 | 2012 |
|---|------|------|
| Actes réceptionnés dans le cadre du contrôle de légalité (y compris établissements publics) | 1573 | 1223 |
| Police administrative générale (arrêtés de circulation, travaux, ...) | 139 | 313 |
| Fonction publique territoriale | 238 | 210 |
| Urbanisme | 272 | 254 |
| Commande publique | 66 | 31 |
| Lettres d'observations | 22 | 21 |
| Nombre de déférés | 6 | 6 |
| Nombre de recours juridictionnels spécifiques | 1 | 0 |

En 2012, la préfecture a reçu 1223 actes (délibérations, arrêtés, marchés, permis de construire, budgets, comptes administratifs, etc...) regroupant les commandes publiques, la fonction publique territoriale, l'urbanisme, les décisions de police ainsi que tous les actes budgétaires de la collectivité.

Sur les douze derniers mois, 21 lettres d'observations ont été transmises à la Collectivité de Saint-Martin, soit 1,7 % des actes. Les dossiers les plus marquants ont été ceux des AOT (contentieux en cours sur la Baie Orientale) ainsi que des contrats de bail emphytéotique administratif (BEA) et de mise à disposition concernant la future cité scolaire à Grand-Case, contrats signés entre la collectivité territoriale de Saint-Martin et la société CSGC SXM, affiliée à la SEMSAMAR (BEA Cité Scolaire).

Six de ces actes ont été déférés au Tribunal administratif. Enfin, la **délibération modifiant les dispositions du code national de l'environnement** a été annulée par le tribunal administratif, suite au déferé du préfet en avril 2012.

En termes d'activité du contrôle budgétaire, en 2012 comme en 2011, la Chambre Territoriale des Comptes est intervenue sur le budget de l'Etablissement des Eaux et de l'Assainissement de SAINT-MARTIN (EEASM),



Saisie par le préfet délégué pour l'examen du Compte Administratif 2010 et du Budget primitif 2011 voté en déséquilibre par le conseil d'administration de l'établissement, la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) a proposé un avis tendant à réduire le déficit budgétaire à -3 584 569,00 €. Cette proposition a été reprise dans l'arrêté préfectoral réglant le budget primitif 2011 de l'établissement le 27 octobre 2011. Il en a été de même pour 2012. La Chambre a été saisie, dans le cadre du plan de redressement pluriannuel mis en place en 2006, du Compte administratif 2011 et du budget primitif 2012 de l'EEASM voté en déséquilibre de 7 917 000 €.

Enfin, le préfet délégué a saisi le 26 juin 2012 la Chambre Territoriale des Comptes du Budget primitif 2012 de la collectivité de Saint-Martin en application de l'article LO 6362-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce budget, voté en déséquilibre de 22 millions d'euros lors de la séance du

conseil territorial du 12 juin 2012 a été déposé à la Préfecture le 14 juin 2012. La saisine de la CTC se fondait sur la constatation d'un déficit important de 22,3 M€ pour une masse budgétaire de 143,7 M€, affectant principalement la section d'investissement pour 19,6 M€.

La Chambre Territoriale des Comptes a rendu un premier avis en sa séance du 24 juillet 2012 (avis n°2012-0114). Le Conseil Territorial de Saint-Martin a pris acte de cet avis le 6 septembre 2012 tout en demandant un délai supplémentaire au préfet délégué pour faire de nouvelles propositions budgétaires, préférant attendre l'aide de l'AFD⁴ et de l'Etat. **Le protocole entre l'AFD, l'Etat, et la collectivité a été signé le 12 décembre 2012 et a permis un quasi-rééquilibrage des comptes pour cette année 2013, ce qui a pour effet d'augmenter mécaniquement le taux d'endettement de la collectivité.**

II - L'activité d'émission de titres :

Délivrance des titres aux nationaux :

En 2012, ont été délivrés :

- 3 016 cartes nationales d'identité, contre 3 507 en 2011 ;
- 6012 passeports, contre 4 022 en 2011, soit un surcroît d'activité de l'ordre de 50%.

Délivrance des titres aux ressortissants étrangers :

- 15 899 personnes ont été reçues au guichet des étrangers, contre 16 216 en 2011, soit une moyenne de plus de 70 personnes par jour accueillies ;

- 2 533 récépissés et 3 106 titres de séjour ont été délivrés, dont 575 cartes de résident de 10 ans.



Une cérémonie de naturalisation ; 151 demandes déposées en 2012 ; 14 personnes naturalisées par décret et 12 par mariage.

Amélioration des conditions d'organisation et de fonctionnement du Service de la citoyenneté et de l'immigration.

Des travaux importants, d'un montant de 70 458 €, ont été réalisés en fin d'année 2012 et ont permis, toujours et d'abord dans l'intérêt des usagers, mais aussi des agents, d'ouvrir un troisième guichet, réduisant significativement le temps d'attente à l'extérieur ; d'améliorer les conditions d'attente des demandeurs et les conditions de travail des agents ; d'adapter la zone d'attente pour les personnes à mobilité réduite et d'agrandir chaque guichet pour un accueil plus individualisé et plus discret.

III - Les expulsions locatives

Sans préjudice de la priorité accordée à l'examen de la situation sociale des intéressés, la très nette augmentation des accords de concours de la force publique s'explique par une application plus stricte de la réglementation, jointe au souci de l'économie des deniers publics.

| Année Types d'opérations | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Assignations pour impayés de loyer | 141 | 138 | 85 | 168 | 128 |
| Commandement de quitter les lieux | 50 | 51 | 19 | 55 | 83 |
| Réquisition de la Force Publique | 39 | 44 | 11 | 45 | 77 |
| Octroi de la Force Publique | 6 | 6 | 7 | 7 | 51 |
| Refus explicite+implicite : Ordre social, décision ordre publique | 0 | 15 | 29 | 26 | 0 |
| Demandes en cours | | | | | 14 |

⁴ Agence Française de Développement

IV- Les activités réglementées

Pour la première fois, la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin a assumé l'entière charge de l'organisation et du contrôle des trois élections qui ont marqué l'année 2012 :

- les élections territoriales des 18 et 25 mars 2012 : **17 882 électeurs inscrits** ; lors de ce scrutin des élections territoriales, la commission de contrôle avait noté certaines anomalies ayant provoqué des dysfonctionnements de certains bureaux décourageant manifestement quelques électeurs de voter, et retardant tout le processus de dépouillement général et de recensement des votes.

- les élections présidentielles des 21 avril et 5 mai 2012 : **17 814 électeurs appelés aux urnes** dans les 18 bureaux de vote ;

- les élections législatives des 10 et 17 juin 2012 : **22 721 électeurs appelés aux urnes**.

Enfin, la Préfecture a autorisé 50 manifestations sportives (contre 24 en 2011 : la différence s'explique non par une baisse d'activité mais au contraire par un comportement plus responsable et professionnel de la part des organisateurs, suite à des notes de rappel de la préfecture).

Au titre de la réglementation des armes, le service de la réglementation doit gérer en flux tendu, 405 renouvellements d'autorisation de détention d'armes⁵.

| Typologie | Catégorie | Circulation |
|--|---|-------------|
| Tirs sportifs | 1ère | 38 |
| | 4ème | 89 |
| Armes de défense | 1ère | 4 |
| | 4ème armes et munitions non comprises dans la 1ère catégorie (carabine à barillet, pistolets, armes d'épaule) | 62 |
| | 5ème ☐ armes de chasse | 1 |
| | 7ème ☐☐ armes de tir, foire ou salon | 1 |
| Armes soumises à autorisation spéciale | 5ème | 82 |
| | 7ème | 128 |

Enfin, dans le domaine de l'aménagement commercial, la commission territoriale d'aménagement commercial a² ainsi procédé depuis 2011 à l'analyse de plusieurs dossiers :

| Demandeur | Année | Adresse |
|----------------------------------|-------|--------------------------|
| SCI BELIL | 2011 | Grand-Case Saint-Martin |
| SAS DELO DISTRI / SUPER U | 2011 | La Savane – Saint-Martin |
| Ralph Édouard LEDEE | 2011 | La Savane – Saint-Martin |
| SAS OCEAN MALL /Jean-Marie MEYER | 2013 | La Savane – Saint-Martin |

⁵ La [loi n° 2012-304 du 6 mars 2012](#) modifie les règles d'acquisition et de détention des armes. Elle crée 4 catégories au lieu des 8 précédentes et le nouveau classement ne repose plus sur les caractéristiques techniques de l'arme mais sur sa dangerosité.

Les dispositions relatives au nouveau classement et au régime d'acquisition et de détention n'entreront en vigueur qu'en septembre 2013.

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

I - Les aides contractualisées de l'Etat et de l'Union européenne

Le contrat de développement 2010-2013 signé en 2010 par le Préfet pour accompagner les efforts de la collectivité a connu en 2012 sa deuxième année d'application.

Le financement 2012 (7,28 M€) est affecté pour l'essentiel à la gestion des eaux pluviales ou usées, ainsi qu'à la remise en état du réseau d'eau potable.

En matière de paiement, 3,5 M€ ont été mandatés, pour les dossiers de gestion des eaux pluviales ou usées, ainsi que pour l'achat du terrain du RSMA (1 million d'euros).

Au titre de la LODEOM – rénovation hôtelière, l'Etat a financé 1 établissement pour des programmes de rénovation totalisant 24 chambres, avec un engagement financier de 123 000 euros. Cette faible programmation, en forte baisse par rapport à 2011, est due au retard dans le montage des dossiers par les porteurs, que ce soit pour des raisons techniques ou des difficultés à finaliser le plan de financement.

Pour le FEDER⁶, 5 dossiers ont été programmés au bénéfice de structures publiques et 4 pour des opérations d'aide aux entreprises, pour un montant total de 1,465 millions d'euros. Ce niveau d'intervention assez modeste résulte de la mobilisation prévisionnelle des dotations disponibles sur le dossier prioritaire de la collectivité annoncé pour 2013 (construction de la cité scolaire), ainsi que du contexte de fin de programme et d'engagement déjà réalisé de la plus grande part des crédits.

Pour le FSE⁷, 19 dossiers ont été programmés, pour un montant de 2,55 millions d'euros.

Rappel du contexte général de mise en œuvre des fonds européens dans la programmation actuelle 2007 – 2013

Au sein des programmes FEDER, FEADER (Fonds européen agricole et développement rural) , FSE et FEP (Fonds Européen pour la Pêche), seuls le FEDER et le FSE sont dotés d'axes dédiés à ces territoires, avec deux enveloppes propres et pour lesquelles la gestion est assurée, en amont de la Cellule Europe de Guadeloupe, par la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Les deux autres programmes que sont le FEADER et le FEP sont gérés par les services de Guadeloupe, sans enveloppe financière dédiée aux territoires.

Dans la perspective de la programmation du PO⁸ 2014-2020, les services de la préfecture ont, en liaison avec ceux de la collectivité, produit un diagnostic AFOM (Atouts, faiblesses, Opportunités, Menaces) du territoire ; ce travail, établi dans le cadre très formel du processus d'élaboration du PO mis en place par l'Europe, doit servir de socle à la définition de la stratégie de programmation et sa déclinaison en projets.

Cette phase est en cours et a déjà fait l'objet de plusieurs rencontres entre les services de l'Etat et de la collectivité.

Exemples de financements de dynamisation des quartiers

Les Jeudis Marina et Vendredis Front de mer :

Programme : 144 000 €
FEDER : 43 000 € (30 %)
Opération en cours de solde.

Les Mardis de Grand Case :

Plan de financement pour 2 ans (dans le cadre de la préparation au 10ème anniversaire en 2012) :
Programme : 255 000 €
FEDER : 180 000 € (70 %)
Opération soldée.

⁶ Fonds Européen de Développement Régional

⁷ Fonds Social Européen

⁸ Programme opérationnel

II - Les dotations de fonctionnement et d'investissement de l'Etat :

Ce sont 19,6 M€ qui ont été versés par l'État à la collectivité de Saint-Martin au titre des dotations de l'État dont notamment 12,1M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF), 2,3M€ de dotation globale de compensation (DGC) et 2,4 M€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Les subventions versées sont régulières d'une année sur l'autre, à l'exception de la DGC qui a connu une augmentation conséquente cette année 2012. En effet, conformément aux dispositions de l'article LO6371-5 du CGCT et de la loi de finances rectificatives pour 2007, le financement de la compensation des compétences transférées à la collectivité de Saint-Martin s'opère par un transfert de fiscalité, tant de l'Etat que du département et de la Région, complété si nécessaire par l'attribution de la dotation globale de fonctionnement et d'une dotation budgétaire spécifique qui doit assurer la neutralité des transferts de charges et de ressources: la dotation globale de compensation .



Les crédits de cette DGC sont majorés depuis le 1er janvier 2011 pour compenser à la collectivité de Saint-Martin les charges résultant de la généralisation du revenu de solidarité active (RSA) intervenue à cette même date. L'augmentation significative observée en 2012 résulte, quant à elle, de la compensation des dépenses d'investissement résultant du transfert, au 1er mars 2012, des compétences en matière de logement social et d'habitat insalubre (LFI 2012).

| | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dotation globale fonctionnement | 11 917 580 € | 12 088 253 € | 12 145 605 € |
| Dot. Glob. Construction équip. Scol. | 2 685 550 € | 2 685 550 € | 2 685 550 € |
| Dotation forf. des titres sécurisés | 10 060 € | 10 060 € | 10 060 € |
| Dot. Globale compensation | 288 205 € | 427 206 € | 2 286 002 € |
| FCTVA | 3 245 365,25 € | 3 780 015,84 € | 2 412 599,67 € |
| Bibliothèque | 147 517 € | 52 161 € | 53 661 € |
| TOTAL | 18 292 277 € | 19 043 245 € | 19 593 477 € |

III – La mission AFD⁹ et le protocole d'accompagnement financier

La mission composée de représentants de la Préfecture, du Ministère des outre-mer et de l'AFD, a réalisé suite à deux déplacements dans l'année 2012 (février et octobre 2012) une prospective financière visant à permettre à la collectivité de trouver les voies d'un rétablissement financier. L'économie générale des mesures repose principalement sur un effort soutenu de la collectivité en matière de fiscalité combiné à une amélioration de son contrôle et de son recouvrement par les services de l'Etat. La mission a préconisé **dans le respect du principe de libre administration et de l'autonomie fiscale**, la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par une baisse de l'augmentation des effectifs, une augmentation des recettes fiscales substantielles dont notamment, une augmentation de la Taxe Générale sur le Chiffre d'Affaires d'un point dès 2013 avec une perspective théorique d'augmentation des recettes de l'ordre de 3,53 M € la première année ; et une augmentation d'un autre point dès 2015 faisant atteindre cette recette fiscale à un niveau de l'ordre de 19 M € ; une augmentation d'abord partielle de la taxe sur les carburants ne touchant que les entreprises dès 2013 impliquant une augmentation de l'ordre de 5,1 M € de plus. Une enquête ICF a par ailleurs été demandée par le ministre des outre-mer afin d'identifier les autres marges de manœuvre

⁹ Agence Française de Développement

potentielles. Bien entendu ces perspectives sont intimement liées à la conjoncture économique et aux perspectives des retombées touristiques sur l'île. Une reprise graduelle des finances publiques est attendue sur une période de 4 ans. Les conclusions de la mission ont également fait apparaître, que l'image de « paradis fiscal » doit être combattue avec la plus grande vigueur et l'Etat doit aider cette jeune collectivité d'outre-mer à redresser non seulement les comptes, mais également promouvoir le civisme fiscal tout en maintenant l'attractivité de l'île auprès des investisseurs. Au titre des engagements conjoints de la collectivité et de l'Etat, figure au sein du protocole la clause de mise en œuvre du « plan d'action » qui a été conclu et signé concomitamment les 7 et 11 décembre 2012 entre la Collectivité et la DRFIP¹⁰. Ce dispositif contractuel concerne les mesures d'amélioration des recettes fiscales et du civisme fiscal.

Le passage de la commune de Saint-Martin en collectivité disposant de l'autonomie fiscale s'est traduit par un besoin accru d'élargissement d'assiettes, de contrôles, et d'enrôlements. Cette mission est restée de la compétence de l'Etat, conformément aux dispositions de la loi organique et avec une anticipation jugée insuffisante par la mission.

COOPERATION SINT-MAARTEN / SAINT-MARTIN

La lettre d'intention du 15 février 2012 vient officialiser les échanges déjà existants, mais jusqu'alors informels, en matière de coopération entre autorités françaises et néerlandaises de l'île de Saint-Martin. La partie hollandaise, ayant récemment acquis l'autonomie en octobre 2010, a répondu positivement à l'invitation de la partie française.

Les travaux préparatoires à cette lettre d'intention se sont déroulés en deux temps. Des ateliers thématiques réunissant les professionnels et les administrations concernées des deux parties se sont tenus fin décembre 2011 sur les sujets suivants : sécurité (douane, coopération policière et immigration), transports, aménagement du territoire, affaires sociales et santé et développement économique (agriculture et pêche). La partie « politique » (début 2012) a permis d'engager un échange fructueux sur les compétences propres de chacune des quatre parties (Sint-Maarten, collectivité de Saint-Martin, Etat, Royaume des Pays-Bas).

*Signature de la lettre du 15 février 2012
entre Frantz Gumbs, et Sarah Wescott et Philippe Chopin*



¹⁰ Direction Régionale des Finances Publiques

LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

En matière de développement durable et de protection de la biodiversité, l'action de l'Etat se décline principalement en trois axes :

Subventionnement de la réserve naturelle ; en 2012, l'Etat a apporté 250 317 euros au fonctionnement de la RNN, soit environ 60 % de son budget. A ce montant se sont ajoutés 41 000 euros au titres de plusieurs études liées au milieu naturel (suivi herbiers, tortues marines, inventaire mollusques/crustacés) ; l'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale reste ainsi pour l'Etat un objectif important et un préalable à sa valorisation.

Police de l'environnement ; au travers du traitement des dossiers et des contrôles "installations classées", "loi sur l'eau", défrichage ou remblais illégaux, l'Etat s'est impliqué, au delà de l'aspect risque déjà évoqué, dans une dynamique de maîtrise des impacts des projets d'aménagement sur l'environnement, dont la qualité actuelle est un point d'attractivité du territoire, à préserver et conforter.

A ce titre, **plusieurs dossiers ont fait l'objet de prescriptions au titre des dossiers "loi sur l'eau"** ou étude d'impact citée scolaire, Spring 1 et Spring 2, lotissement de Belleplaine, gestion pluviale de La savane. **Des mises en demeure ont été émises** : notamment dans le cadre du dossier dit « **Arboretum** » (réalisation de l'étude "loi sur l'eau" et des ouvrages de soutènement du terrain), du **dossier de la carrière** (mise aux normes de l'exploitation, notamment dans le domaine de la gestion des eaux pluviales), certains lotissements à **Concordia** (réalisation des ouvrages d'évacuation des eaux pluviales), les terrasses de Jean (reprise des ouvrages de soutènement).

Le COTERST (Comité Territorial de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) pour Saint-Martin, a été réuni **deux fois en 2012** :

- en juillet pour la validation des prescriptions d'aménagement du site de la **décharge de Grand Cayes**
- en décembre pour la validation des prescriptions d'aménagement de **l'abattoir**.

Ces deux dossiers ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux, suite à l'avis positif du COTERST.

Accompagnement de la collectivité, de ses groupements et des porteurs concernés dans le cadre des dossiers liés notamment à l'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), la ressource en eau et la gestion des déchets.

Cet accompagnement s'est traduit en conseil et expertise en matière de définition de stratégie, de choix techniques et de montage administratif des dossiers ; on peut notamment citer le travail partenarial sur le schéma directeur d'assainissement, en cours de validation, le dossier d'autorisation de la décharge de Grand Cayes et les programmes de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement, qui ont fait l'objet de financement Etat et Europe.

Dans le domaine du logement et de l'habitat, La collectivité de St Martin détient la compétence « logement, construction, habitat, énergie » depuis le 1er avril 2012, conformément à la loi organique.

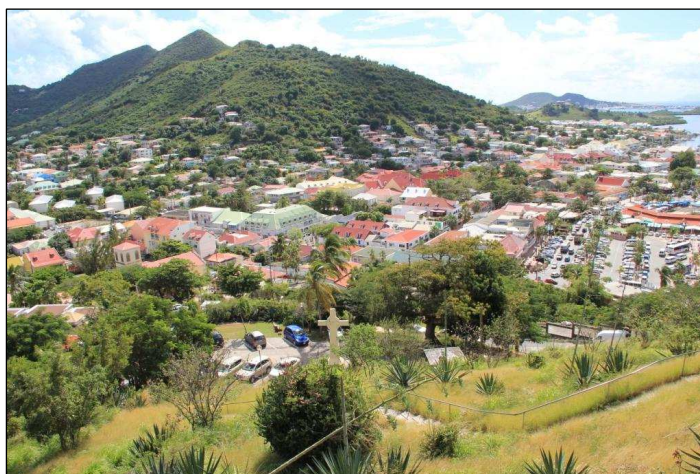
Les compensations financières provisoires, correspondant aux subventions LBU ¹¹versées en moyenne annuelle sur les dix années antérieures à la loi organique de 2007 pour une valeur de 1,5 M€, ont été émises en place en 2012 dans le cadre des dotations globales versées à la collectivité.

La Collectivité en a contesté le mode de calcul. Une demande en ce sens a été appuyée par la Commission consultative d'évaluation des charges et transmise par la préfecture au ministère des outre-mer, par lettre du 8

¹¹ Ligne budgétaire unique

juin 2012. Les services de l'Etat¹² continuent néanmoins d'assurer la gestion des opérations engagées avant avril 2012, notamment la RHI de quartier d'Orléans et les 40 logements LES de Belleplaine.

Ainsi, sur les années 2011 et 2012, 8,6M€ de LBU ont été consacrés en intervention directe au logement à St martin, pour 174 logements concernés. En y ajoutant les 1,5M€ de compensation 2012 au titre du transfert, la contribution de l'Etat s'élève donc pour ces deux années à 10,1 M€. La collectivité a contesté ce mode de calcul, une demande de révision a été adressée au ministre des outre-mer.



Visite des Jardins de Bellevue – aout 2012



¹² DEAL de Guadeloupe

L'ACTION EN FAVEUR DE LA CULTURE A SAINT-MARTIN

Patrimoines

En novembre 2012, l'Institut national de recherches archéologiques préventives, établissement placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication, a réalisé une **fouille préventive en préalable à la construction d'une villa à la Pointe du canonier aux Terres Basses**. La fouille a été financée par le fonds national pour l'archéologie préventive. Cette opération a permis d'étudier un dépotoir situé à 200 mètres du rivage lié à un ancien village amérindien. Il a livré un mobilier très riche comprenant des céramiques aux formes variées (jattes, assiettes, écuelles, pots et bouteilles), des éléments de parure, hameçons en coquille et outillages en pierre. L'importance de ce dépotoir, qui a généré le conditionnement de près de trois cents caisses de mobilier archéologique, va faire progresser considérablement les connaissances sur les modes de vies des amérindiens dans cette partie de l'archipel.

Par ailleurs, **deux opérations de diagnostic archéologique** ont été effectuées sur des projets de construction d'une villa aux Terres Basses et d'une résidence à Grand Case. Elles ont mis au jour des sites amérindiens qui vont faire l'objet chacun d'une opération de fouille préventive au cours de l'année 2013. **Le site des Terres Basses correspond à une aire de campement de bord de mer et le site de Grand-Case à un très vaste dépotoir contenant un grand nombre de mobilier dont des céramiques d'un type encore rarement rencontré à Saint-Martin.**

Arts plastiques

En 2012, la direction des affaires culturelles de Guadeloupe est intervenue au titre de l'aide aux projets en faveur de deux collectifs d'artistes plasticiens dans le but de soutenir la diffusion et la promotion de l'art contemporain dans l'île, contribuant ainsi à renforcer son attractivité culturelle.

Le premier projet que la direction des affaires culturelles a soutenu (**HEADMADE FACTORY**) proposait une exposition d'art visuel et des tables rondes explorant les relations entre l'art contemporain caribéen et le tourisme, en présence de personnalités françaises du monde de l'art. Cette manifestation s'est **déroulée les 24 et 25 novembre 2012** au Centre culturel de Grand Case.

Le second projet (**ART LOVERS**) consistait en une exposition présentant les travaux de 23 artistes plasticiens, céramistes et sculpteurs, très largement ouverte aux professionnels, amateurs et publics des deux parties de l'île, ainsi que de Martinique, de Dominique et de Guyane, à l'occasion de son 9^{ème} week-end « portes ouvertes ». **L'Etat a contribué à ces projets à hauteur de 8 000 €.**

Education artistique et culturelle

Cette politique est portée par la direction des affaires culturelles. Dans ce cadre, la direction des affaires culturelles de Guadeloupe poursuit une **politique d'aide aux enseignements artistiques au lycée, notamment au travers des options facultatives présentées par les élèves aux épreuves du baccalauréat.**

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, **la direction des affaires culturelles a soutenu l'option théâtre facultative en la subventionnant à hauteur de 3 000 euros** au Lycée utilisant l'infrastructure du quartier de Sandy Ground.

L'Etat intervient également sur l'ensemble de la circonscription pour des **actions en milieu scolaire du premier degré** dans les domaines du patrimoine, du cinéma, de la littérature et des arts visuels. Cette aide sert à rémunérer les artistes et professionnels du patrimoine intervenant dans les établissements en favorisant la rencontre entre les artistes et les élèves. La direction des affaires culturelles est intervenue pour un montant d'environ 5 000 euros pour ces actions en milieu scolaire.



Réunion du comité de pilotage du CUCS



Rencontre avec les associations luttant contre les violences faites aux femmes, le 8 mars

PROMOUVOIR L'EMPLOI, L'EGALITE DES CHANCES ET LA COHESION SOCIALE

La Politique de la ville et la vie associative

L'année 2012 a été consacrée à une « remise en selle » de la politique de la ville, avec la désignation d'un chargé de mission dédié à cette politique et à tous les dispositifs qui la composent :

| | |
|--|-----------------------|
| - CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) : | 179 000 € |
| - Programme de Réussite Educative (PRE) : | 80 000 € |
| - Adultes relais, | 42 adultes relais |
| - Ville Vie Vacances, | 6 909 euros |
| - Fonds Interministériel à la Prévention de la Délinquance | 10 000 € ³ |

Les associations ont été réunies dès le 15 février 2012 afin d'actualiser la connaissance de leurs difficultés et de leurs souhaits. Une rencontre avec les adultes relais et leurs employeurs, le 3 février 2012 à la Préfecture, a permis de fixer les orientations opérationnelles.

Sur 80 associations recensées comme ayant une activité, les deux tiers sont des clubs sportifs. Bon nombre de jeunes sont inscrits à ces clubs, et les installations sportives sont le centre de l'activité des jeunes le soir.

En 2012, 14 associations ont vu leur projet financé par le CUCS pour un montant total de 254.000 euros.

A signaler une faiblesse structurelle du monde associatif St Martinois, que ce soit au niveau de la gouvernance, du fonctionnement, de l'aptitude à monter des projets, demander des subventions et en rendre compte etc...

C'est pourquoi l'Etat en lien met en place un opérateur local d'accompagnement et d'aide à la professionnalisation des associations. Le DLA (Dispositif Local d'accompagnement) devrait ainsi être porté par une structure locale à court terme.

L'action en faveur de l'Emploi

L'installation du SPEL (Service Public de l'Emploi Local), le 18 juin 2012 en préfecture, a permis de renouer le dialogue autour des questions sociales et des problématiques de travail. De même les conférences économiques et sociales des 24 octobre et 29 novembre 2012, avec pour Saint-Martin un focus sur l'emploi des jeunes, ont redonné une orientation aux services.

En 2012, **130 contrats aidés** ont été signés (contre 125 en 2011) ; 20 contrats d'apprentissage ont été conclus, et 40 contrats de professionnalisation ont été mis en place.

Les « **emplois d'avenir** », dispositif opérationnel depuis le 1er novembre 2012, ont été accompagnés d'un véritable plan de communication, et cadrés par la signature d'une convention de partenariat et de co-financement avec la Collectivité. **A ce jour, une vingtaine d'embauche est en cours de traitement, quatre personnes sont en poste effectif.** L'absence de Mission locale propre à St Martin est de nature à freiner le développement du dispositif. Une proposition de création de cette structure serait en cours à la Collectivité.

Entre 2011 et 2012, 7% de demandeurs d'emploi de « catégorie A » en plus. Le nombre d'offres d'emploi a d'ailleurs chuté. Le taux de chômage est actuellement de 25 % (4057 chômeurs).

Le nombre de jeunes inscrits est en dessous de la réalité du sous-emploi dans cette tranche d'âge : 500 jeunes inscrits à Pôle emploi, alors que l'on compte environ 5000 jeunes de 16 à 25 ans, une partie étant encore à l'école (2300), et 1900 considérés comme actifs.

¹³ C'est la première fois que Saint-Martin dispose d'une dotation spécifique.

24 octobre 2012 : Conférence économique et sociale de Saint-Martin



L'impact de la crise économique se caractérise notamment par une forte hausse, sur cette année 2012, des fermetures d'établissements, du nombre de liquidations judiciaires, des plaintes des salariés pour non paiement des salaires (parfois de plus de six mois !) et des procédures de licenciement pour motif économique, et ce, sur les différents secteurs d'activité économique.

L'Insertion professionnelle

Le soutien aux structures agréées **IAE (Insertion par l'Activité Economique)** doit être prolongé. Plusieurs visites de « *We agree with culture* » en août 2012 et la rencontre avec « *Sandy-Ground on the move Insertion* » ont permis de confirmer l'intérêt de l'Etat à l'égard de ces vecteurs associatifs et de leurs activités. 45 emplois d'insertion sont ainsi proposés aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Le coût pour l'Etat est important puisque les salaires des personnes en insertion est pris en charge dans sa quasi-totalité et que d'autre part, l'Etat verse une somme forfaitaire de 15000 € pour l'accompagnement socio professionnel : 570.000 € en année pleine.

Il faudra également poursuivre la négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales et Pôle emploi sur la mise en œuvre de l'APRE (Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi) dans le cadre du RSA.

L'action pour la formation professionnelle

En vertu des lois de décentralisation, la mise en place d'actions de formation professionnelle en faveur des jeunes et adultes demandeurs d'emploi est de la compétence des régions, ici de la COM.

Un plan pluri annuel de développement des formations a d'ailleurs été signé entre l'Etat et la COM en décembre 2011. Les formations qui ont été financées par la COM et le FSE concernent des domaines très divers : médico-social, bâtiment et travaux publics, mécanique, bureautique et informatique, animation jeunesse et sport etc.. Ces formations donnent lieu soit à la remise d'un diplôme de l'éducation nationale, soit à un titre du ministère du travail ou d'un autre ministère (santé, jeunesse et sport).

En complément de ces actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes pilotées par la Collectivité, l'Etat s'est préoccupé des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, en leur proposant des stages de remise à niveau (mathématiques, français, anglais, informatique), voire des stages de lutte contre l'illettrisme.

Il est important de souligner qu'à Saint-Martin, ces actions financées par l'Etat (80.000 €) sont très pertinentes compte tenu d'un niveau moyen de formation encore faible (près de 40% de la population n'a aucun diplôme) et permettent aux personnes motivées qui ont suivi un cursus de remise à niveau, d'accéder à du pré-qualifiant puis du qualifiant.

Aides à la création d'entreprises

L'Etat est le premier contributeur à l'aide à la création d'entreprises mise en œuvre par la **plateforme d'initiatives locales**, qui a permis d'engendrer la création de plus de 400 entreprises en dix ans. Par ailleurs, 15 « projets initiative jeunes » et 22 prêts NACRE (nouvelle aide à la création et à la reprise d'entreprise) ont été validés en 2012 à St Martin.

La création d'entreprises par les personnes en recherche d'emploi : le seuil des 40 entreprises nouvelles a été dépassé. A noter la création d'un réseau de parrains, qui accompagne les nouveaux entrepreneurs et qui renforce la pérennité de ces entreprises. Malgré un contexte économique morose, le taux de pérennité est de près de 60% sur trois ans. 93 emplois ont été créés ou maintenus. Depuis 10 ans, ce sont 3.600.000 euros qui ont été injectés dans l'économie de St Martin grâce à une véritable synergie avec les banques.

L'Etat a contribué au budget de la plate forme à hauteur de 185.000 € en 2012, y compris le FSE.

Services à la personne

Actuellement, 10 organismes de Saint-Martin sont enregistrés « services à la personne » par la DIECCTE¹⁴, dont 5 disposent d'un agrément qualité leur permettant d'offrir des prestations aux personnes fragiles : personnes âgées, personnes handicapées, enfants de moins de trois ans.

Toutefois, ce secteur reste très en retard par rapport à la Guadeloupe et à la Métropole : la part des heures de prestation représente seulement 1% de l'ensemble des heures réalisées en Guadeloupe : il y a donc de très fortes marges de progression. Afin de faire connaître l'offre de services de ces organismes et ainsi susciter la demande, un salon sera organisé courant du premier semestre 2013.



¹⁴ Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



The screenshot shows the homepage of the website for the French State services in Saint-Barthélemy and Saint-Martin. At the top left is the French Republic logo with the motto "Liberté • Egalité • Fraternité". The main header features a blue background with a white bird in flight and the text "Les services de l'Etat à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin". A navigation menu includes "ACCUEIL", "Les actions de l'Etat", "Services de l'Etat", "Organisation", and "Annonces & avis". A search bar is located on the right. The "Actualités" section contains two news items: "Le 'Planet Solar' en escale à Saint-Martin" and "Cérémonie du 8 mai - 68ème anniversaire de la Victoire de 1945". A sidebar on the right lists "VOS DÉMARCHES EN LIGNE" such as "Carte d'identité", "Passeport", and "Ressortissants étrangers". At the bottom, there are sections for "A LA UNE", "EDITOS", and "VIGILANCES". A map of Anguilla is also visible in the bottom right corner.

LA MODERNISATION DES SERVICES DE L'ETAT

La situation actuelle de forte inter-ministériarité est le fruit de la mutualisation des services suite à l'érection de la sous-préfecture en préfecture.

La Préfecture est actuellement composée de 47 agents et 40 effectivement présents (4 en longue maladie et 3 mis à disposition des deux collectivités, suite au transfert de compétence de 2008).

Les évolutions statutaires des deux collectivités ont entraîné une refonte des services de l'Etat, tous regroupés autour du Préfet délégué sous l'autorité de la Représentante de l'Etat, Préfète de Région. Si bien, que le préfet dispose d'un service Terre, Mer, Développement Durable composée de 6 agents d'origine pluri-ministériels, 2 agents des affaires maritimes, 3 agents dédiés aux problématiques de cohésion sociale (dont 2 DIECTE, 1 Jeunesse et sports) et 1 agent dédié à la concurrence et répression des fraudes et 1 représentant les services vétérinaires. Le délégué territorial de l'aviation civile ne fait pas partie des effectifs de la Préfecture, bien qu'il soit rattaché fonctionnellement au Préfet.

L'année 2012 a été également une année d'un effort d'ouverture et de contribution à l'insertion professionnelle des jeunes, puisque deux services civiques ont été recrutés.

L'effort fut de maintenir cette cohésion et cette cohérence d'action, par un renforcement des moyens mutualisés, une communication unique et des contacts très réguliers avec l'ensemble des chefs de service.

1 – La mutualisation des moyens

Les services sont géographiquement éloignés sur le territoire saint-martinois, répartis en plusieurs sites. A ce jour, les trois-quarts des agents sont reliés par un unique réseau informatique et téléphonique. Ils répondent tous au même centre et de contrôle de gestion budgétaire, placé directement auprès du Préfet.

2 – La modernisation de la communication

Un site internet a été ouvert en mars 2012, juste avant les élections de façon à porter la voix de l'Etat dans ces territoires et mieux communiquer les informations légales, par voie électronique :

<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr>

3 – La réorganisation de la Préfecture

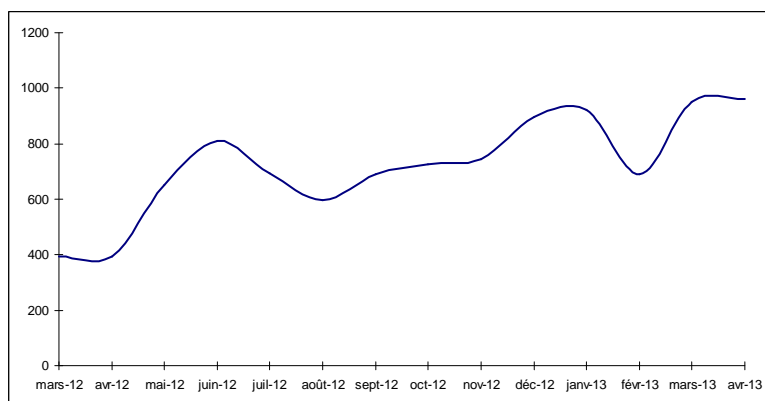
Un nouvel organigramme a été modelé au printemps 2012, fruit collectif d'un groupe de travail constitué des chefs de service et de la volonté d'accompagner des attentes maintes fois exprimées par les syndicats.

Les services « extérieurs » ont également repensé leur tâche pour répondre à une cohérence d'action, plus qu'organique. La gestion du FSE par exemple a été transférée du pôle de cohésion sociale, vers le pôle des politiques contractuelles en contrepartie d'un renforcement des moyens humains pour la politique de la ville.

Enfin, l'orientation nouvelle sera renforcée vers les problématiques économiques et d'accompagnement des collectivités.

4 – Les travaux de modernisation des bâtiments de l'Etat ont permis la réhabilitation de plusieurs bâtiments et mises aux normes pour un montant de 193.552,39 €

Évolution du nombre de visiteurs depuis l'ouverture :





LES SERVICES DE L'ETAT DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE

Ces services ne dépendent pas directement du Représentant de l'Etat auprès de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin mais de M. le Recteur d'Académie, Stephen Martens et de Mme la Directrice d'Agence, Mireille Wuillaume, cependant des liens étroits et solides existent entre les services et permettent d'obtenir des résultats.

I/ EDUCATION NATIONALE

Lutte contre l'absentéisme des élèves et le décrochage scolaire

Accueil et suivi de plus de 9 000 élèves avec les équipes de direction des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) et de l'inspecteur de l'Education Nationale (INE)

Co-gestion avec le pôle enfance et famille de la COM et de l'Union des parents d'élèves de Saint-Martin (UPESM)

Adultes relais mis à disposition par la préfecture (17)

Financement Etat, COM, FSE

Garantir la qualité pédagogique, la conformité des apprentissages et la pertinence des parcours scolaires

- Accompagner tous les élèves en respectant leur rythme d'apprentissage individuel
- Inspections et professionnalisation des personnels
- Financement obligatoires de la COM

Prendre en charge les situations de handicap

- 120 élèves dans les différentes formations d'enseignement spécialisé ou dans les familles
- 3 classes relais

Repérer et traiter la difficulté sociale des élèves

- 474 élèves pris en charge dans un dispositif de réussite éducative articulé autour du programme de réussite éducative (PRE)
- Octroi d'aides financières : fonds social collégien et fonds social lycéen
- Partenariat avec la PJJ, la CAF, la COM, la « maison des ados » et l'association « Sida les liaisons dangereuse »
- Mise en place et financement intégral d'une salle informatique au collège Mont des Accords, sur le FEDER pour 49.250€.

Partenariat institutionnel avec les familles

- Rencontres avec les différentes communautés afin de leur expliquer le fonctionnement de l'Ecole de la République, leur dire que les droits des élèves sont assortis de devoir, par exemple : le respect du droit à l'éducation
- Travail fondamental pour former à la citoyenneté et prévenir les incivilités

Collaborer avec les autres services déconcentrés de l'Etat

Principaux domaines de collaboration :

- Protection judiciaire de la jeunesse et actions de justice, préfecture (cabinet et service de la cohésion sociale)
- Agence régionale de santé
- Politique de la ville (programme Ville Vie Vacances notamment)

II/ AGENCE REGIONALE DE SANTE

Cette année a permis d'installer la délégation territoriale de Saint Martin dans un nouveau site aménagé (Hope Estate).

Il est satisfaisant de constater que les missions de l'ARS sont de mieux en mieux connues sur les territoires en raison d'une communication plus adaptée tout au long de l'année. La délégation a développé en 2012 une meilleure présence sur les actions de santé publique.

UNE VEILLE SANITAIRE ACTIVE

La délégation territoriale est reliée à la plate forme unique de veille, d'alerte et de gestion des urgences sanitaires. Elle assure des astreintes 24h sur 24h. De nouveaux médecins sentinelles ont été recrutés.

DES ACTIONS DE SANTE PUBLIQUE ET PREVENTION QUI CONTINUENT LEUR DEVELOPPEMENT :

- Le Plan de Surveillance, d'Alerte et de Gestion des Epidémies de Dengue est actif pour les deux îles, et adapté à chacune.
- Une action de coopération avec Sint-Maarten a permis de surveiller l'introduction éventuelle de l'albopictus (moustiques tigres) dans les deux ports commerciaux.
- Près de 1556 maisons visitées. 62 séances de pulvérisation spatiales dans les quartiers. Il est à noter l'appui de la collectivité de Saint-Martin dans les campagnes de pulvérisation et dans le cadre de la lutte contre les gîtes larvaires.
- Il est à noter 113 implantations de golomines supplémentaires (petits poissons qui mangent les larves de moustiques) ; 81 plaintes traitées.
- Une Etude approfondie sur la surveillance du Paludisme à Saint Martin a été présentée lors des journées interrégionales de veille sanitaire : c'est près d'un an d'enquête de l'équipe Lutte Anti Vectorielle. Il y a un réel développement du dépistage rapide VIH par les associations « AIDES » et « SIDA LIAISONS DANGEREUSES ».
- « La Maison des Ados » de l'association « SIDA LIAISONS DANGEREUSES » fonctionne.
- Les Missions « Habitat insalubre », sur plaintes ou missions diligentées par le Préfet, c'est, pour Saint-Martin, 8 logements visités en 2012, dont 4 logements irrémédiables. Cela concernait une dizaine de personnes.
- Le Contrôle de l'eau est renforcé sur les îles, notamment dans le secteur de l'hôtellerie. Des Campagnes sur l'obésité, le sport et la nutrition se sont développées au travers des Journées « Bien Manger, Bouger plus »
- La délégation a participé à des actions locales de prévention avec les acteurs locaux (écoles, associations,...)

LES DEBUTS D'UNE NOUVELLE ORGANISATION SANITAIRE

- Des appartements pour les ressortissants de Saint-Barthélemy près du Centre Hospitalier de Saint-Martin ont été mis en place à l'initiative d'une Société Civile Immobilière.
- Le Projet de Communauté Hospitalière de Territoire, a fait l'objet d'un avis favorable de la conférence de territoire qui vise à mieux organiser la collaboration en ce domaine.
- Il y a deux nouveaux appareils d'EVASAN, basés à Sint-Maarten : une coopération qui reste à développer formellement avec nos voisins.
- Le Nouveau bâtiment de psychiatrie était en cours de finalisation en 2012, il vient d'être livré et opérationnel.

UNE PRISE EN CHARGE AMBULATOIRE QUI RESTE A DEVELOPPER

Les premiers projets médico-sociaux :

- Extension du service de soins infirmiers à domicile ARRONDELL (SSIAD)
- Réflexion sur le projet de nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Enquête sur les besoins en matière de handicap en cours
- Une nette amélioration du fonctionnement
- Une nouvelle gestion locale des plaintes et réclamations
- Une communication qui s'adapte aux territoires

S'agissant du **service public de la Justice**, il est évidemment et constitutionnellement indépendant. Mais il convient de souligner l'excellence des rapports et des liens de travail avec les services de M. le Procureur de Basse-Terre et de M. le vice-procureur de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. S'agissant des magistrats du siège, il existe également d'excellentes relations de partenariat notamment avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sur les associations d'aide aux victimes et sur les projets d'accès au droit.

A Saint-Martin, l'**inspection du travail** enregistre une tendance longue à l'augmentation de fréquentation et des saisines par les usagers (salariés comme employeurs). Pour cette année 2012, près de 3000 usagers ont été réceptionnés par l'inspection du travail de Saint-Martin sur les thèmes les plus divers (rémunération, rupture abusive du contrat de travail, licenciement économique, hygiène et sécurité...). Près de 1000 courriers et décisions ont été réalisés, près de 1500 courriers, doléances et signalements sont parvenus à la section - soit une augmentation de plus de 40% de l'activité du service par rapport à l'année 2011.

Les crédits alloués en 2012 par l'ARS sont de 6 316 318 euros.

L'AVIATION CIVILE



Les deux aéroports des Îles du Nord, Saint-Barthélemy – Saint- Jean et Saint-Martin-Grand-Case, ont enregistré en 2012 un trafic global de 351 000 passagers, 47 000 mouvements d'aéronefs et 600 tonnes de fret et poste.

Au vu de ces résultats, ces deux aérodromes restent **les deux plus importants aéroports de France exploités avec des services AFIS** (service d'information de vol) certifiés prestataires de service navigation aérienne au sens européen.

Ce résultat est d'autant plus à souligner pour l'année 2012, dans la mesure où l'activité aérienne locale a pu connaître quelques incertitudes du fait de la politique de taxation mise en place par la Collectivité, et des fortes réticences manifestées par les deux principales compagnies aériennes desservant cet aéroport de Grand-Case.

Les événements marquants :

- la réouverture après travaux conséquents de la station carburants sur l'aéroport de Grand-Case ;
- l'habilitation et l'agrément préfectoral d'un agent habilité (Aha) pour les expéditions de fret contrôlés et sécurisés ; l'agrément préfectoral de quatre sociétés d'assistance en escale exerçant sur l'aéroport de Grand-Case ;
- quatre inspections des services AFIS et SSLIA (sécurité incendie aéroport) par la DSAC AG ;
- deux inspections des services SMS (système de management de la sécurité) et SGS (système de gestion de la sécurité) des deux aéroports ;
- 27 examens de pilote privé d'aéronef et 40 prorogations ou renouvellements de qualifications de navigants privés ou professionnels ;
- les arrêtés d'agrément de quatre nouveaux pompiers d'aérodrome, dont un agent féminin, pour les deux plateformes.



<http://www.saint-barth-saint-martin.pref.gouv.fr/>